Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 074-200011773-20240612-D_2024_0158-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

AIDES DIRECTES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES AVEC POINTS DE VENTE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SAS "OH MY SHAPE ! "

D_2024_0158

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-43 de son annexe ;

Vu la délibération n°BC-2021-0156 du Bureau Communautaire du 9 novembre 2021 approuvant le règlement d'attribution et la convention de partenariat entre Annemasse Agglo et les communes sur le cofinancement de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL2021_197 du Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse du 18 novembre 2021 approuvant la participation de la commune à cette action d'aides directes aux entreprises ;

Vu la demande de subvention de Madame Héloise METIVIER gérante de la société «Oh my shape !» basée à 2 rue de la Faucille à Annemasse (74100) pour des travaux d'aménagement et d'achat de matériel professionnel ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage « aides directes » du 7 mai 2024 approuvant l'octroi d'une subvention de 5 000 € correspondant à un montant éligible de dépenses à hauteur de 20000€ HT pris en charge à part égale par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ;

Vu les factures éligibles d'un montant de 77 108€ HT, et la demande de versement de subvention déposée par l'entreprise à Annemasse Agglo en date du 17 mai 2024 et après vérification et analyse des pièces transmises et de la bonne réalisation des travaux ;

Considérant la demande initiale de subvention de l'entreprise et sa demande de versement ;

Considérant l'avis du Comité de Pilotage « Aides directes » ;

Le Président DÉCIDE :

DE RETENIR la demande de subvention de Madame Héloise Métivier, gérante de l'entreprise «Oh my shape !» située à Annemasse et d'accorder un montant de subvention de 5 000 € HT correspondant à un montant éligible de dépenses à hauteur de 20 000 € HT ;

D'IMPUTER la dépense en investissement en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au Budget Principal, article 20422, antenne OAMT11 ;

DE VERSER lui-même ou son représentant cette subvention de 5 000 € HT ;

DE SOLLICITER la part de subvention de la Ville d'Annemasse d'un montant de 2 500 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 074-200011773-20240612-D_2024_0158-AU

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 17/06/2024
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.